

PROJET

Une séance régulière de la municipalité de Shigawake a été tenue le 16 décembre 2021 à 19h00. À la salle municipale

Sont présents:

Mairesse Rolande Beebe
Conseillers Marcel Gagnon, Nancy Skene, Georgette Chapados,
 Michael Hayes, Heather Imhoff et Jeffrey Vautier

Assiste également à la séance, Maria Marroquin, directrice générale et greffière-trésorière,

La personne qui préside la séance, soit Mairesse Beebe informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal.

La personne qui préside la séance soit Mairesse Beebe, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

RÉSOLUTION 2021.12.169

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été lu et adopté sur une motion du conseiller Gagnon, appuyé par la conseillère Imhoff, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption du plan triennal 2022-2023-2024
3. Période de Questions
4. Fermeture de l'assemblée

RÉSOLUTION 2021.12.168

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QUE Chaque année, en décembre, le conseil municipal adopte le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières suivantes.

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations détaille l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que la municipalité prévoit effectuer au cours des trois prochaines années. Ces dépenses représentent les coûts de réalisation des projets d'immobilisation de la municipalité, c'est-à-dire l'acquisition de biens ou l'exécution de travaux pour entretenir les infrastructures.

RAPPEL DES CONSIGNES DU PTI

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisation (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois prochaines années.

CONSIDÉRANT QUE L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal, ce n'est pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation.

CONSIDÉRANT QUE certains projets figurent au PTI sous réserve d'approbation gouvernementale, registre des citoyens, sondage pour les travaux d'infrastructures, etc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses intentions et chaque projet doit être approuvé à l'avance.

PROJET

FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'Augmentation du niveau du cadre financier d'investissement annuel afin de permettre plus de projets tout en maintenant un service de dette évoluant au rythme du budget.

CONSIDÉRANT QUE des projets pouvant être subventionnés par le TEQC 2019-2023 ont été identifiés. Le montant confirmé par le MAMH est de 810 898\$.

CONSIDÉRANT QUE des projets pouvant être subventionnés par le ministère de Transport (MTQ) ont été identifiés. Le montant confirmé par la MTQ pour le Programme d'aide à la voirie locale, Volet redressement (route Travers), et de 3 729 022\$ (Taxe foncière spéciale et emprunt)

CONSIDÉRANT QUE des projets pouvant être subventionnés par les affaires municipales et de l'habitation ont été identifiés. Le montant confirmé par le MAMH pour le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), et de 75 000\$

2022-2023-2024

Nature des infrastructures	2022	2023	2024
Infrastructures des routes	4 646 925\$	310 898\$	100 000\$
Bâtiments	40 000\$	35 000\$	20 000\$
Parcs et sites des loisirs	5 000\$	5 000\$	5 000\$
Informatique	5 000\$	-	-
	4 696 925\$	350 898\$	125 000\$

Financements			
Activités de fonctionnement	10 000\$	5 000\$	125 000\$
Subvention – TEQC 2019-2023	500 000\$	310 898\$	-
Subvention PRABAM	40 000\$	35 000\$	-
Subvention PVAL	3 729 022\$	-	-
Règlement d'emprunt	417 903\$		
	4 696 925\$	350 898\$	125 000\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gagnon, appuyé par la conseillère Imhoff, adopté à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 soit accepté.

Période de Questions

RÉSOLUTION 2021.12.168

Ajournement

Il est proposé par la conseillère Chapados, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présent :

D'ajourner la présente séance extraordinaire du 16 décembre 2021 à 20h00.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît que chacune des résolutions qui y figurent ont été exécutées.

Rolande Couture Beebe, mairesse

Maria Marroquin, Directrice General greffière-trésorière